



Le 1 Janvier 2026

MONTANT DES COTISATIONS POUR LA SAISON 2026

<u>Cotisation du Responsable du ménage</u>	185,00 € (1)
<u>Cotisation de Jeune Responsable de ménage et Membre sans matériel nautique bateau ou jetski</u> (Cotisation réservée aux <b>membres juniors et enfants de membres en ordre de cotisation l'année précédente et aux nouveaux membres ne possédant pas de matériel nautique - bateau ou jetski</b> )	
1 <sup>ère</sup> année	90,00 €
2 <sup>ème</sup> année	130,00 €
3 <sup>ème</sup> année	185,00 €
<u>Cotisation Accompagnants</u> (par personne)	35,00 €
Epouse ou compagne, enfants ou petits-enfants sans revenu et vivant sous le même toit. <u>Préciser OBLIGATOIREMENT les Nom et prénom SVP</u>	
<u>Enfant jusque 5 ans</u> (Sans activité nautique et sportive assurée)	Gratuit
<u>Cotisation. Junior</u> (Étudiant sans revenu dont les parents ne sont pas membres et qui a une activité sportive)	55,00 €
<u>Cotisation. Sympathisant</u> (Aucune activité nautique et sportive autorisée)	30,00 €
<u>P.A.F. Garages fermés</u> (suivant longueur : 240,00 € - 340,00 € - 480,00 €)	.....€
<u>P.A.F. Usage de la grue</u> (Due forfaitairement une fois par ménage si le membre utilise la grue pour mettre son matériel à l'eau)	25,00 €
<u>Licence courses pour skieur.</u> (Payable directement à la F.F.S.N.W.)	
<u>Licence courses pour pilote ou co-pilote.</u> (Payable directement à la F.F.S.N.W.)	

**Ces montants sont à payer sur le compte  
N° : BE44 0689 3184 2045 de l'ASBL PALM  
Merci de détailler le total de votre versement par poste et bénéficiaire SVP**

**Les cotisations reprises ci-avant couvrent l'année CIVILE entière.**

Lors d'une inscription en cours d'année :

- si l'inscription est enregistrée au plus tard le 30 septembre, la cotisation est valable pour l'année en cours.
- si l'inscription est enregistrée à partir du 1<sup>er</sup> octobre, la cotisation reste valable pour l'année suivante.

Les cartes de membre et licences seront à votre disposition au bar du club house.

Le comité vous souhaite une excellente saison sportive.

G. VROONEN – Trésorier

(1) La cotisation individuelle de 185,00 € vous donne droit à un remboursement de vos dépenses effectuées au bar à concurrence de 15,00 € sur présentation des bons nominatifs des consommations payées par le membre.

Renseignements et **conditions** à prendre au bar ou au secrétariat.

**P.A.L.M ASBL**

Site internet : [www.palm-club.be](http://www.palm-club.be)  
Mail : [contact.palmclub@gmail.com](mailto:contact.palmclub@gmail.com)

Président : Robert LOYENS  
Rue Clerbeau 100A  
4041 MILMORT  
Tél : 0475/550387  
[robertloyens@skynet.be](mailto:robertloyens@skynet.be)

Secrétaire : Christian BLOMME  
Rue Petite Foxhalle 221  
4040 HERSTAL  
Tél : 0498/392737  
[C\\_blomme@yahoo.fr](mailto:C_blomme@yahoo.fr)

Trésorier : Geoffrey VROONEN  
Les Golettes 49  
4500 TIHANGE  
Tél : 0475/84.88.32  
[geoffrey.vroonen@skynet.be](mailto:geoffrey.vroonen@skynet.be)